De la FEP-SGEN CFDT

58 RUE FENELON

97400 Saint-Denis

Saint-Denis, le 10 décembre 2018

Objet : Maintien de l'Indemnité de congé de formation

Monsieur le secrétaire général de l'académie de la Réunion

Monsieur le responsable de la DRFIP,

Les personnels de l'enseignement privé et public de l'éducation nationale viennent de recevoir un courrier recommandé ces derniers jours leur demandant de faire le choix au plus tard le 17 décembre. Il s'agit soit de mettre fin à leur congé de formation à compter du 1er janvier et d'être réintégré ou d'accepter le principe de n'être rémunéré que sur la base des 85% de leur traitement brut sans que leur soit versé le différentiel de la majoration Réunion à concurrence du plafond de 2620,88 € brut (barème du 01/02/17) comme cela s'est toujours fait.

Le choix de prendre un congé de formation et de réduire déjà sa rémunération représente un choix murement réfléchi. En changeant la donne en cours d'année scolaire et demandant en urgence aux personnels de se déterminer sur la période 2019 est difficilement acceptable par les personnels.

Tous les personnels dont l'indice sera inférieur à l'indice 658 seront impactés. Ce sont encore les salaires des personnels dont l'indice est le plus faible qui seront les perdants de cette décision prise en pleine année scolaire.

Le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT vous demandent donc de sursoir à cette décision au moins au titre de l'année scolaire 2018-2019 afin de prendre en compte les difficultés que vont rencontrer les personnels en congé formation, tant d'un point de vue financier que dans l'organisation de leur cursus de formation.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Jessica DRULA

Didier HOARAU